

PIERRE ACEITUNO – CANDIDAT 3^{EME} CIRCONSCRIPTION

1. Vie des communes et égalité des territoires ?

Dans le cadre de la réforme annoncée de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, estimez-vous que chaque habitant d'une commune a la même valeur selon qu'il habite à la ville ou à la campagne ?

En clair, êtes-vous d'accord pour en finir avec la discrimination des dotations par habitant, qui conduit l'Etat lorsqu'il attribue aujourd'hui une dotation à une commune rurale de 1EUR par habitant, à attribuer dans le même temps pour une ville une dotation de 2EUR par habitant.

Nous considérons que la loi NOTRe fait la distinction entre les citoyens en fonction de leur lieu de vie. C'est inacceptable. Il ne doit pas y avoir d'inégalité de dotations entre les communes urbaines et rurales.

Nous sommes pour l'abrogation des lois NOTRe et MAPTAM. L'organisation territoriale doit être construite autour des communes puis des départements. Nous refuserons la baisse des dotations aux collectivités.

2. Commerce et services de proximité

Que comptez-vous faire pour développer les services publics et le commerce de proximité en milieu rural ? Soutenez-vous la proposition de l'UMCR 71 de rétablir la remise des cartes nationales d'identité aux habitants, en proximité, dans chacune des 567 Mairies de Saône-et-Loire ?

Nous promulguons une loi de justice territoriale pour permettre l'égalité d'accès des citoyennes et citoyens aux services publics. Cette égalité d'accès aux services publics des habitants de tous les territoires de la République devra être inscrite dans la constitution, en détaillant les missions essentielles de l'Etat : santé, éducation, transport, eau, énergie, communications, accès à la culture et aux services sociaux.

Il faudra faire un moratoire sur les fermetures des services publics et un plan de redéploiement sur les territoires ruraux et périurbains. Nous abrogerons les "conventions ruralité", pour pouvoir réouvrir des écoles et assurer chaque habitant que ses enfants n'auront pas à faire plus de 30mn de trajet de son lieu de vie pour aller à l'école. Nous supprimerons les GHT pour reconstruire le maillage des hopitaux et des maternités de proximité. Pour combler les déserts médicaux, nous voulons créer un corps de médecins généralistes fonctionnaires qui devront 10 années d'exercice à l'Etat après avoir eu des études gratuites.

Nous voulons sortir du tout TGV et développer les TER et Intercités. Il faut assurer un maillage fin du territoire et réouvrir les gares et lignes fermées ces dernières années.

Nous comptons également planifier l'accès au très haut débit en zone rurale. Cette mesure est, en plus d'être une mesure d'égalité territoriale, une mesure de développement économique : les

infrastructures sont essentielles pour attirer des entreprises. Les inégalités de dotation en infrastructures impactent aussi le développement économique des zones rurales.

Enfin, il s'agira d'appuyer le développement des circuits courts de transformation et de distribution des produits agricoles, des coopérations et des échanges entre villes et territoires ruraux. Nous soutiendrons également la création de coopératives locales de production d'énergies renouvelables.

Enfin, nous soutenons la proposition de l'UMCR 71 de rétablir la remise des cartes nationales d'identité aux habitants, en proximité, dans toutes les mairies de Saône-et-Loire. Cela rentre dans notre plan de refondation du service public et d'égalité territoriale.

3. Démocratie locale et intercommunalité

Les gouvernements successifs ont encouragé le développement sous tous azimuts de l'intercommunalité : agrandissement tous les 2 ans des intercommunalités (certains rêvent de 6 grandes intercommunalités en Saône-et-Loire), transferts automatiques de compétences de la commune vers l'intercommunalité avec comme corollaire la politisation, la technocratisation de l'échelon communautaire, et la dérive des charges ?

Nous sommes pour la reconnaissance du principe de la libre administration des collectivités : les communautés de communes seront choisies et non plus imposées. La souveraineté des communes doit leur revenir, le transfert de compétences ne pouvant être qu'une décision de la commune et non plus un fait imposé lorsque celle-ci rejoint une intercommunalité. Nous permettrons également l'instauration de conférences citoyennes de territoires, qui permettront la participation citoyenne aux décisions des collectivités. Pour assurer la transparence des décisions, nous modifierons le code général des collectivités territoriales afin de séparer fonctions délibératives et fonctions exécutives.